

Conditions Générales d'utilisation

Happy-capital.com est une plateforme de financement participatif dédiée à toutes les PME qui ont un projet de croissance, quel que soit leur stade de maturité (amorçage, création, transmission).

Happy Capital propose aux investisseurs des projets qu'ils sélectionnent puis décident en toute transparence d'investir dans les PME de leur choix.

PRÉFACE

Missions de Happy Capital

Happy Capital est une société par actions simplifiée, au capital de 10 783 euros dont le siège social est situé 2 Place de la Bourse - 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 791766397 (ci-après "Happy Capital").

Happy Capital est titulaire du statut de Conseiller en Investissement Participatif ("CIP") sous le numéro d'enregistrement à l'ORIAS 13004726.

Happy Capital accompagne les investisseurs dans leurs investissements. Happy Capital s'est fixé quatre missions :

1. Rechercher, sélectionner, analyser et évaluer toute PME ayant des projets de croissance et développement à court et moyen terme.
2. Accompagner les investisseurs durant la phase de souscription.
3. Faire signer une charte à l'entreprise investie afin qu'elle s'engage à assurer la communication, le reporting et le suivi de l'activité tout au long de la détention des titres.
4. Conseiller et accompagner les investisseurs dans la recherche de liquidité à moyen terme (entre 4 et 7 ans).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après "CGU") ont pour objet de définir les dispositions qui s'appliquent aux internautes personnes physiques ou morales dans le cadre de l'accès et l'utilisation des informations et services du site www.happy-capital.com (ci-après les "Internautes") et ce quel que soit leur statut : Visiteur, Utilisateur ou Investisseur tel que définis à l'article 1 ci-dessous.

Ces conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les présentes CGU pourront être complétées par des conditions particulières qui seront présentées préalablement à l'Internaute pour acceptation avant possibilité d'accès à certaines informations et certains services.

En 2020, Happy-Capital est devenu partenaire d'affaires de l'éditeur de logiciel Shoyo, s'agissant d'une interface qui propose un stockage de données, entrées au préalable par un internaute, et enregistrées dans une blockchain. Ces données sont protégées par un système de chiffrement. Cette interface a également pour vocation de stocker les réponses aux questionnaires KYC (Know your customer) des internautes et de les réutiliser dans le cadre des relations d'affaires entretenues entre l'internaute et tout partenaire Shoyo.

L'ensemble des données et documents justificatifs communiquées et stockées par l'internaute constituent un passeport numérique, qui sera mis à disposition d'Happy-Capital.

Le partenariat entre Shoyo et Happy-Capital fait naître une étape nouvelle dans le parcours d'investissement à l'égard des investisseurs d'Happy-Capital.

Les CGU de Shoyo sont accessibles sur la plateforme Happy-Capital et sur le site www.shoyo.io, relatant les droits et obligations des utilisateurs de Shoyo et des partenaires de Shoyo.

Tout accès ou utilisation du site www.happy-capital.com (ci-après le "Site") vaut acceptation sans réserves des présentes CGU. Happy Capital se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Tout internaute reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et procéder à l'inscription sur le site internet déclarant.

Tout Internaute est donc tenu de se référer à l'unique version en ligne à la date de sa consultation qui sera automatiquement la dernière version desdites CGU.

Table des matières

PRÉFACE	1
ARTICLE 1. STATUT DES INTERNAUTES	5
ARTICLE 2. INFORMATIONS ET SERVICES PROPOSES SUR LE SITE	5
ARTICLE 3. CONDITIONS D'ACCES AU SITE	5
ARTICLE 4. CONDITIONS DE CREATION D'UN COMPTE INVESTISSEUR	5
4.1 Capacité et consentement	5
4.2 Identifiant et mot de passe	6
ARTICLE 5. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'INVESTISSEUR	7
5.1 Création d'un compte Shoyo	7
5.2 Engagements de l'Investisseur et de l'Internaute	8
5.3 Modalités de paiement	8
5.4 Confidentialité	9
ARTICLE 6 DROITS ET OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET	10
6.1 Encadrement de la levée de fonds	10
6.2 Confidentialité	10
6.3 Clause de non-concurrence	11
6.4 Clause d'exclusivité	11
ARTICLE 7 DONNEES PERSONNELLES ET VIE PRIVEE	11
7.1 Données collectées	11
7.2 Protection des données personnelles et déclaration à la CNIL	12
7.3 Droit d'accès et de rectification des données personnelles	12
ARTICLE 8. GESTION DES CONFLITS D'INTERÊTS	13
ARTICLE 9. RÈGLES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	13
ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE	13

ARTICLE 11. PARTENAIRES	14
ARTICLE 12. LIMITE DE RESPONSABILITE	14
ARTICLE 13. GARANTIE.....	16
ARTICLE 14. LIENS HYPERTEXTES ETABLIS DEPUIS LE SITE.....	16
14.1 Liens hypertextes vers des Sites Tiers	16
14.2 Liens hypertextes renvoyant au Site	16
ARTICLE 15. SECURITE INFORMATIQUE	16
ARTICLE 16. ACCESSIBILITE	17
ARTICLE 17. NULLITÉ D'UNE CLAUSE DES CGU	17
ARTICLE 18. RÉOLUTION DU CONTRAT	17
ARTICLE 19. RETRACTATION.....	17
ARTICLE 20. FORCE MAJEURE.....	18
ARTICLE 21. CONFLIT, COMPETENCES ET LOI APPLICABLE.....	18
ARTICLE 22. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS	18
ARTICLE 23. MISE EN GARDE ET RISQUE.....	19

ARTICLE 1. STATUT DES INTERNAUTES

Les Internautes peuvent avoir différents statuts en fonction de leur activité sur le Site :

- « Visiteur » désigne les internautes personnes physiques ou morales accédant au Site mais ne s'inscrivant pas en qualité d'Utilisateur.
- « Utilisateur », « Internaute » désigne les internautes personnes physiques ou morales inscrits sur le Site pour disposer d'un Compte investisseur.
- « Investisseur » désigne les Utilisateurs ayant investi dans une Société via le Site.
- « Porteur de projet » ou « Emetteur » désigne la société qui soumet son projet à Happy Capital dans le but de le financer grâce à une levée des fonds souscrits par des investisseurs.
- « Plateforme » désigne la Société HAPPY CAPITAL

ARTICLE 2. INFORMATIONS ET SERVICES PROPOSES SUR LE SITE

Le Site fournit une solution globale permettant aux bénéficiaires d'un Compte Investisseur de choisir sur le site www.happy-capital.com une entreprise dans laquelle investir. Les sociétés ayant été préalablement sélectionnées par HAPPY CAPITAL et référencées sur le Site (ci-avant et après "Sociétés").

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ACCES AU SITE

Le Site est accessible à partir de l'adresse suivante www.happy-capital.com L'accessibilité à certaines informations et services du Site est soumise à inscription et création d'un Compte Investisseur dans les conditions définies dans l'article 4 ci-après. L'Utilisateur personne physique doit être majeur et doit avoir la capacité de contracter.

L'identifiant (adresse mail ou identifiant) et le mot de passe vous permettent d'accéder à un ensemble de services proposés par la plateforme.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE CREATION D'UN COMPTE INVESTISSEUR

4.1 Capacité et consentement

La création d'un Compte Investisseur est soumise à inscription et est exclusivement réservée aux personnes majeures et non-placées sous un régime de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice qui sont seules autorisées à créer un Compte.

La création d'un Compte Investisseur est soumise à la réalisation préalable par Happy Capital d'une mission gratuite de Conseiller en Investissements Participatifs (CIP) telle qu'exposée ci-après.

Tout Internaute procédant à une inscription sur le Site déclare et garantit : (a) qu'il est dûment habilité et dispose des droits nécessaires s'il représente une personne morale (b) que toute information fournie lors de son inscription sont vraies et correctes, (c) qu'il maintiendra l'exactitude de telles informations en modifiant si nécessaire son Compte Investisseur.

L'inscription est soumise au remplissage d'un formulaire en ligne nécessitant la communication d'un certain nombre de données obligatoires. Elles pourront être modifiées à tout moment par l'investisseur conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Toute validation d'inscription sur le Site par l'Internaute en vue de la création d'un Compte Investisseur est assimilée à un mandat donné à la société Happy Capital aux fins de réalisation d'une mission de CIP à titre gratuit afin de déterminer les Sociétés susceptibles de l'intéresser.

La validation de l'inscription génère l'envoi d'un e-mail d'activation de compte. L'activation du Compte Investisseur est réalisée dans les 24h suivant la validation de l'inscription.

La Plateforme pourra accepter l'inscription de l'Utilisateur. A cet égard, la Plateforme se réserve notamment le droit de refuser l'inscription à tout Utilisateur qui ne remplirait pas les conditions de bonne moralité, ou qui conviendrait aux valeurs et à l'éthique que la Société s'efforce de véhiculer, sans que cette dernière ne soit tenue de motiver ce refus.

La Plateforme est seule décisionnaire des inscriptions qu'elle retient, sans recours possible, ni indemnité de quelque nature que ce soit. L'utilisateur garantit que les informations qu'il communique sur le Site sont exactes, sincères et conformes à la réalité. Il s'engage à informer la Plateforme dans un délai raisonnable en cas de modification des informations communiquées au moment de l'inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même à ces modifications au sein de son espace personnel. Tout Utilisateur ou Investisseur ne peut bénéficier que d'un seul et unique Compte Investisseur à son nom.

En conséquence, l'Utilisateur ou Investisseur s'engage à ne pas créer ou utiliser sur le Site d'autres Comptes Investisseurs que celui initialement créé et attribué, que ce soit sous sa propre identité ou celle d'un tiers. Le fait de créer ou d'utiliser de nouveaux comptes sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation écrite préalable de Happy Capital pourra entraîner la suspension immédiate et sans préavis du ou des Comptes Investisseurs de l'Utilisateur ou Investisseur, ainsi que l'annulation des transactions engagées sur ces Comptes Investisseurs.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ou l'Investisseur aurait connaissance de ce qu'une autre personne a accédé à son compte, l'Utilisateur ou l'Investisseur en informera immédiatement Happy Capital par e-mail (contact@happy-capital.com), et confirmera par courrier recommandé adressé au siège de Happy Capital, au 2 Place de la Bourse, 33 000 BORDEAUX.

4.2 Identifiant et mot de passe

Dès la création de son compte, l'Utilisateur choisira ou se verra attribuer un identifiant et un mot de passe (ci-après « Identifiants ») lui permettant d'accéder à son espace personnel. Ces identifiants sont personnels et confidentiels.

L'Utilisateur recevra un mail dans lequel il devra cliquer sur un lien afin d'activer son compte. Son identifiant et mot de passe ne peuvent être changés que sur demande de l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul et entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants le concernant et s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secret ses Identifiants et à ne pas les divulguer, à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit. L'Utilisateur sera responsable de l'utilisation de ses Identifiants par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte personnel d'Utilisateur, qu'elles soient frauduleuses ou non et garantit la Société contre toute demande à ce titre.

Par ailleurs, la Société n'ayant pas pour obligation de s'assurer de l'identité des personnes s'inscrivant sur le site, elle n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité de l'Utilisateur. Si l'Utilisateur a des raisons de penser qu'une personne utilise frauduleusement des éléments d'identification ou son compte, il devra en informer immédiatement la Société. En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants le concernant, l'Utilisateur est responsable de toute conséquence dommageable de cette perte ou de ce vol, et doit utiliser, dans les plus brefs délais, la procédure lui permettant de les modifier.

Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès d'une autre personne à son Compte Personnel, l'Utilisateur en informera immédiatement le responsable du Site par e-mail à l'adresse [contact\[@\]happy-capital.com](mailto:contact[@]happy-capital.com), et confirmera par courrier recommandé cette information à l'adresse suivante : Happy Capital, 2 Place de la Bourse, 33000 BORDEAUX.

Une utilisation du site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales, justifiera que soit refusé à l'Utilisateur, à tout moment, l'accès aux Services ou autres fonctionnalités du Site.

ARTICLE 5. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'INVESTISSEUR

5.1 Création d'un compte Shoyo

Lorsque l'Investisseur souhaite investir via la plateforme Happy Capital, cette possibilité est soumise à la création préalable d'un compte Shoyo, en raison de la conclusion d'un contrat conclu entre la plateforme Happy Capital et Shoyo, imposant cette disposition contractuelle. Le site Shoyo est accessible à partir de l'adresse suivante www.shoyo.io, et les CGU explicatives sont accessibles sur le site.

L'outil Shoyo permet à l'investisseur de s'inscrire via le site précité afin qu'il communique plusieurs informations personnelles, tel que son identifiant et son mot de passe, différents de ceux d'Happy Capital, ses données personnelles et documents justificatifs liées à son identité, afin de pouvoir recevoir des questionnaires de connaissance client ou KYC. Ces questionnaires KYC sont créés par les partenaires Shoyo et comportent un ensemble d'informations qui peuvent être communiqués à l'acteur financier, sous l'accord préalable de l'investisseur.

Cela permet d'accéder à l'entrée ou à la poursuite d'une relation d'affaires avec des partenaires de Shoyo.

Cet enregistrement de données personnelles sur Shoyo consiste à créer un passeport numérique à l'investisseur, afin de protéger ses renseignements en les stockant au sein d'une blockchain et de pouvoir les partager (à l'initiative du souscripteur) s'il le souhaite avec les partenaires de Shoyo.

Happy Capital est un partenaire de Shoyo, permettant aux investisseurs de créer leur passeport de données, afin de ne rentrer leurs informations qu'une seule fois. A cet égard, Happy-Capital soumettra un questionnaire KYC au futur investisseur afin de procéder à une pré-sélection du profil investisseur.

L'inscription sur l'interface Shoyo ne vaut pas inscription sur la plateforme Happy-Capital, mais elle constitue uniquement une condition préalable à l'investissement.

5.2 Engagements de l'Investisseur et de l'Internaute

L'Investisseur et Internaute s'engagent à utiliser le Site dans les conditions prévues aux présentes CGU et conformément aux lois et règlements en vigueur.

Préalablement à tout investissement, l'Investisseur devra obligatoirement accepter la lettre de mission CIP qui lui sera communiquée.

Les informations fournies par un Utilisateur doivent être sincères, exactes et conformes à la réalité. Les conséquences de leur divulgation sur la vie et/ou celle des autres Utilisateurs sont de la responsabilité exclusive de l'Utilisateur concerné. L'Internaute est seul responsable des informations, données, commentaires, images et plus généralement tous contenus qu'il transmet par l'intermédiaire du Site, et renonce à ce titre à engager tout recours à l'encontre de Happy Capital et/ou du gestionnaire du Site, notamment sur le fondement de l'atteinte au droit à l'image, à son honneur, à sa réputation ou à l'intimité de sa vie privée.

Happy Capital et/ou le gestionnaire du Site ne peut être tenu responsable des éléments que l'Internaute divulgue de sa propre initiative. Happy Capital et/ou le gestionnaire du Site n'est pas responsable de l'exactitude des données fournies, ni des conséquences que la diffusion de ces données peut avoir sur un autre Internaute ou sur une Société. L'Internaute ne pourra publier de contenus sur lequel il ne disposerait pas des droits nécessaires pour sa reproduction, sa représentation et sa communication au public.

Happy Capital se réserve le droit :

- de supprimer immédiatement et sans préavis tout contenu qui, à sa seule appréciation, violerait les termes des présentes ou les lois et règlements en vigueur, de suspendre immédiatement et sans préavis tout contenu faisant l'objet d'une réclamation par un tiers s'estimant atteint dans ses droits,
- de suspendre ou supprimer immédiatement et sans préavis le Compte Investisseur de l'Utilisateur ou Investisseur qui aurait publié un contenu prohibé contraire aux lois et règlements en vigueur
- d'annuler toute offre de service faite à un Utilisateur ou Investisseur en cas de non-respect des CGU et des lois et règlements en vigueur. Les Internautes reconnaissent que leur utilisation du Site se fait à leurs "risques et périls".

5.3 Modalités de paiement

L'investisseur pourra à tout moment accéder depuis son Compte au récapitulatif de l'ensemble de ses projets et/ou financements. Le paiement se fera exclusivement en Euros via notre partenaire, la société Lemonway.

Il est préalablement invité à toute opération de paiement à lire et accepter les Conditions Générales de Lemonway accessibles à l'adresse : <https://www.lemonway.com/fr/conditions-generales-d-utilisation/>

Plusieurs modes de paiement sont à la disposition des Investisseurs :

- Carte bancaire, l'Investisseur devra utiliser un formulaire sécurisé standard SSL. Les CB, VISA et MASTERCARD sont autorisés
- Chèque, il sera adressé à l'ordre de LEMON WAY avec pour obligation d'inscrire au dos du chèque l'identifiant HAP
- Virement bancaire, via le compte de LEMON WAY avec pour obligation de renseigner l'identifiant HAP comme objet du virement
- Compte PEA, l'Investisseur devra transmettre les informations concernant le compte LEMON WAY à son conseiller bancaire. Lors du règlement, l'Investisseur aura l'obligation de renseigner l'identifiant HAP comme objet du virement. De plus, afin que la banque de l'Investisseur puisse inscrire les titres sur son compte PEA-PME, l'Investisseur devra lui transmettre un extrait KBIS de moins de trois mois, les statuts ainsi que le formulaire d'information dûment rempli.
- Prélèvement SEPA.

Lors de l'investissement, l'Investisseur va créer un compte directement chez LEMON WAY. Pour ce faire, il devra fournir une carte nationale d'identité en cours de validité ainsi qu'un deuxième justificatif vérifiant son identité. Dès que l'Investisseur aura signé le bon de souscription d'actions, un compte virtuel sera créé appelé « wallet ».

Lors du paiement par l'Investisseur, la somme transitera d'abord sur ce compte pour ensuite arriver sur le compte du Porteur de projet, dans le cas où la levée de fonds est validée. Dans le cas contraire, les fonds transférés seront virés sur le compte de l'Investisseur ayant fourni son relevé d'identité bancaire.

5.4 Confidentialité

Les Utilisateurs et Investisseurs auront accès à des informations détaillées relatives aux Sociétés (notamment et de manière non limitative descriptif du projet, business plan, montant des fonds recherchés, etc..). Toutes informations relatives aux Sociétés, de quelque nature et/ou support qu'elles soient doivent être considérées et traitées comme confidentielles (ci-après « Informations Confidentielles ») aussi longtemps que ces informations ne sont pas tombées dans le domaine public.

Pour cela, l'utilisateur ou investisseur signera un engagement de confidentialité s'il souhaite accéder à ces informations dites confidentielles. Par conséquent les Utilisateurs et Investisseurs s'engagent à ne pas divulguer toute ou partie des Informations Confidentielles à des tiers et à ne pas les utiliser dans un autre but que l'étude de l'opportunité d'investir dans les Sociétés.

ARTICLE 6 DROITS ET OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET

6.1 Encadrement de la levée de fonds

Le porteur de projet et la Plateforme vont conclure une convention précisant leurs obligations respectives. Le Porteur de projet s'engage notamment à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Le Porteur de projet s'engage à fournir à Happy Capital l'ensemble des pièces nécessaires à l'analyse approfondie et à la mise en ligne du projet.

Au sein de cette convention, Happy Capital propose l'élaboration d'un pack juridique, afin de mettre à disposition du Porteur de projet des actes juridiques liées à la constitution de la société Holding d'investissement. Ce pack juridique permet également un accompagnement du Porteur de projet dans la rédaction d'actes juridiques liés à l'augmentation de capital de la holding. La rédaction de ces actes vise exclusivement la société holding.

En aucun cas Happy Capital ne sera tenu responsable de l'accomplissement des formalités incombant à la société cible, notamment faisant suite à une augmentation de capital. Tout manquement ou irrégularité des formalités afférentes à la société cible engagera la responsabilité des organes compétents en son sein.

Concernant la collecte permettant la levée de fonds, elle peut être réalisée de deux façons :

- Il existe un système de pré-collecte qui permet à l'entreprise de préparer l'opération de levée de fonds et d'en définir les contours juridiques et financiers avant la mise en ligne définitive.
- A côté de cette pré-collecte, une étape optionnelle est possible. Il s'agit de la collecte privée qui permet de faciliter la collecte en crowdfunding avant la mise en ligne publique définitive grâce à la souscription d'investisseurs du réseau proche des dirigeants.

La Plateforme ne pourra jamais être responsable des informations qui lui sont transmises par le Porteur de projet. De même, elle ne pourra pas être responsable si le projet ne parvient pas à récolter les fonds nécessaires à sa levée, la Plateforme étant titulaire d'une simple obligation de moyens.

6.2 Confidentialité

Le Porteur pourra accéder à l'ensemble des informations relatives aux investisseurs en cours de souscription et aux potentiels investisseurs ayant consulté la page dédiée au projet sur Happy Capital. Il pourra notamment signaler si un contact fait partie de son réseau ou non.

Le Porteur s'engage à conserver ces informations strictement confidentielles et à ne pas solliciter ces contacts pendant et après la collecte sur la plateforme sans l'autorisation préalable de Happy Capital.

Un droit de suite s'applique à cette obligation, conformément à la convention Porteur de projet qui sera conclue.

6.3 Clause de non-concurrence

Le Porteur de projet s'engage à ne pas faire concurrence à Happy Capital, notamment en entrant en contact directement ou indirectement avec les investisseurs et en les sollicitant à investir au sein de leur projet, postérieurement à une levée de fonds.

Une concurrence déloyale serait caractérisée dans l'hypothèse où le Porteur de projet utilise le réseau d'investisseurs issu de Happy Capital pour réaliser une levée de fonds, sans obtenir au préalable le consentement formel et écrit d'Happy Capital.

Cette clause de non-concurrence s'applique pendant 15 ans entre Happy Capital et le Porteur de Projet, à compter de la conclusion de la convention Porteur de projet (évoquée ci-dessus) entre les deux parties, et porte sur l'ensemble du territoire européen.

A défaut de respect de cette présente clause, le Porteur de projet engage sa responsabilité contractuelle et une clause pénale de 10 000 euros HT lui sera imputable.

6.4 Clause d'exclusivité

Le Porteur de projet s'engage à ne pas mettre en ligne son projet sur d'autres plateformes de financement participatif que celle de Happy Capital. Cette clause est valable pendant toute la période de levée de fonds réalisée par Happy Capital et s'étend sur l'ensemble du territoire européen.

A défaut de respect de cette clause, le Porteur de projet sera tenu d'indemniser Happy Capital à hauteur du préjudice subi.

ARTICLE 7 DONNEES PERSONNELLES ET VIE PRIVEE

7.1 Données collectées

Les Données collectées par l'intermédiaire du Site et ultérieurement traitées par Happy Capital sont celles que les Internautes transmettent volontairement, notamment via leur passeport numérique sur Shoyo, les réponses fournies dans le questionnaire KYC et les formulaires d'inscriptions.

Les Données collectées pour un Utilisateur concernent à minima, le nom de famille, le prénom, une adresse de messagerie électronique valide (qui vaudra identifiant lors de la connexion au Site), un identifiant de connexion le cas échéant, un numéro de téléphone portable valide, le choix d'un mot de passe ainsi qu'un code postal.

Ces données sont collectées lors de l'utilisation de la rubrique : "formulaire d'inscription" et sur l'interface Shoyo.

L'Utilisateur qui clique sur « J'INVESTIS », devra remplir un questionnaire dans lequel lui sera demandé son identité, sa situation matrimoniale, sa situation professionnelle, son expérience en tant qu'Investisseur (qualité d'associé, connaissance des instruments financiers et qualification), sa situation patrimoniale détaillée ainsi que les objectifs d'investissements et préférences relatives à l'investissement.

Les Données supplémentaires collectées pour un Investisseur concernent, en plus des Données mentionnées par le Site et stockées sur la plateforme Shoyo, son adresse IP (adresse de la connexion de l'Internaute) et ce pour la gestion de son système informatique et pour l'analyse de l'utilisation de son Site par Happy Capital. Happy Capital se réserve le droit d'utiliser l'adresse IP de l'Internaute en coopération avec son fournisseur d'accès à Internet, afin d'identifier l'Internaute si elle estime nécessaire de faire respecter ses CGU ou de protéger ses services, ses clients ou sur demande des autorités judiciaires. Le Site est susceptible de mettre en œuvre un procédé automatique de traçage (cookie), auquel l'Internaute peut faire obstacle, s'il n'est pas un Utilisateur ou un Investisseur, en modifiant les paramètres concernés de son navigateur Internet.

Les Données relatives au paiement en ligne (numéro de carte de crédit) sont traitées directement par l'organisme bancaire dépositaires du compte et ne transitent pas par les serveurs de Happy Capital.

Les Données relatives au paiement par virement bancaires (coordonnées RIB/IBAN) sont enregistrées par Happy Capital pour le suivi et la vérification des transactions. Les Données relatives au paiement par chèque (nom de l'émetteur, numéro du chèque, nom de la banque) sont enregistrées par Happy Capital pour le suivi et la vérification des transactions.

7.2 Protection des données personnelles et déclaration à la CNIL

Cet article ne s'applique qu'au Site et ne s'applique pas aux Sites Tiers tels que visés à l'article 9 ci-après. C'est pourquoi Happy Capital invite les Internauts à se rendre sur chacun de ces sites web pour connaître leurs dispositions en matière de collecte et d'utilisation de données personnelles.

Happy Capital respecte la vie privée des Internauts et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. A ce titre, le Site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL conformément à la Loi No78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés sous le numéro de récépissé 1672397.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit est également prévu au sein de l'interface Shoyo, s'agissant des informations stockées.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet.

7.3 Droit d'accès et de rectification des données personnelles

Tout bénéficiaire d'un Compte Investisseur est seul responsable de l'utilisation faite avec son identifiant.

Conformément à l'article 34 de la loi précitée (Loi No78-17), l'Internaute peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant ou peut en demander leur rectification, leur complément, leur clarification, leur mise à jour ou leur suppression par lettre simple adressée au siège social de Happy Capital, par email (contact[@]happy-capital.com), en indiquant ses nom et prénom, date et lieu de naissance, adresse postale et électronique.

ARTICLE 8. GESTION DES CONFLITS D'INTERÊTS

Happy Capital a mis en œuvre et applique des dispositions organisationnelles et administratives destinées à prévenir les conflits d'intérêts ainsi qu'à gérer les cas avérés de conflit. Les conditions générales d'utilisation de la plateforme Happy Capital visent à prévenir les situations de conflits d'intérêts.

Dans le cas, où un conflit d'intérêt est avéré, Happy Capital s'engage à prendre des mesures correctives dont l'efficacité est ensuite évaluée et dont le résultat est consigné.

En cas de non-résolution, Happy Capital se réserve le droit de faire appel à une tierce partie sans intérêt particulier avec le dossier. Ce dernier pourra alors émettre un avis à destination du client. Celui-ci sera consigné et archivé.

ARTICLE 9. RÈGLES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'article L561-2 du Code Monétaire et Financier assujetti les conseillers en investissements participatifs à une obligation de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Site est propriété exclusive de Happy Capital.

D'une manière générale, Happy Capital accorde un droit gratuit, personnel, non-exclusif et non-transférable d'accès et d'utilisation du Site, tout autre droit étant expressément exclu sans l'accord préalable écrit de Happy Capital.

Tout contenu disponible sur le Site notamment les textes, logiciels, scripts, graphismes, photos, sons, musiques, vidéos et fonctions interactives présentes sur le Site constitue la propriété de Happy Capital ou est concédé à Happy Capital sous licence, notamment par les Sociétés. Ce contenu est protégé par le droit d'auteur, le droit des marques et tous les autres droits de propriété intellectuelle ou droits connexes détenus par Happy Capital ou ses concédants, notamment les Sociétés. Toutes les marques de tiers présentes sur le Site constituent des droits de marques détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le contenu du Site ne peut être téléchargé, copié, reproduit, distribué, transmis, diffusé, affiché, vendu, concédé sous licence ou exploité de toute autre manière et à quelque finalité que ce soit, sans l'accord préalable écrit de Happy Capital.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon répréhensible tant civilement que pénalement.

ARTICLE 11. PARTENAIRES

La Plateforme a conclu plusieurs partenariats permettant de faciliter les relations entre partenaires.

Les partenaires de la Plateformes HAPPY CAPITAL sont :

La Caisse d'Épargne : Le partenariat s'insère dans le programme NéoBusiness, nouveau dispositif d'accompagnement bancaire de l'innovation.

Avec Néo Business, la Caisse d'Epargne propose un dispositif complet pour répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement et d'investissement des start-up et des entreprises innovantes. La plateforme fait partie intégrante du programme NéoBusiness, nouveau dispositif mis en place par la banque pour accompagner les start-up et les entreprises établies innovantes.

Quand les chargés de clientèle identifient un besoin de fonds propres dans une entreprise et que celle-ci accepte de faire appel à l'épargne du grand public, Happy Capital s'engage à étudier le dossier et, s'il convient à ses critères, le présente sur sa Plateforme.

Novachim accompagne individuellement ou collectivement les entreprises de la filière Chimie & Matériaux dans leur développement économique en particulier au travers de l'innovation, en favorisant les liens entre l'industrie et la recherche académique. Le partenariat avec HAPPY CAPITAL permet d'apporter un soutien efficace au développement d'entreprise à fort potentiel en proposant aux adhérents de Novachim une levée de fonds basée sur le crowdfunding ainsi qu'un accompagnement pour le montage du dossier en amont.

La Fondation des maladies rares a pour mission d'accélérer la recherche pour tous les malades et leur famille, concernés par une des 7 000 maladies rares recensées à ce jour. Grâce au soutien de ses membres fondateurs, dont l'AFM-Téléthon et de ses partenaires et mécènes, la Fondation finance et accompagne des projets de recherche portés par des chercheurs universitaires. La plateforme propose à ses investisseurs et partenaires de la suivre dans son engagement solidaire et de réaliser un don auprès de la Fondation maladies rares en complément de leur investissement dans les start-up sur le site Happy-capital.com.

L'utilisateur peut faire un don via la Plateforme : <https://www.happy-capital.com/partenaires/fondationmaladiesrares>

D'autres partenariats ont été conclus par la Plateforme :

- BPI France
- AEC
- La CCI Bordeaux Gironde
- La CALI
- Primobox

ARTICLE 12. LIMITE DE RESPONSABILITE

Happy Capital ne sera pas responsable à l'égard de l'Internaute de toute perte ou dommage qu'il pourrait subir du fait de :

- la confiance accordée à l'exhaustivité, l'exactitude ou l'existence de toute publicité ou résultant de toute relation ou transaction entre un Internaute et une Société et/ou tout tiers dont le lien hypertexte et/ou la publicité figure sur le Site ;
- tout changement que Happy Capital pourrait apporter aux informations et services proposés sur le Site ou toute suppression temporaire ou définitive dans l'offre ou les fonctions proposées sur le Site ; le défaut de communication par l'Internaute à Happy Capital des informations précises concernant son Compte Investisseur ;
- l'incapacité de l'Utilisateur ou Investisseur à conserver en toute sécurité et confidentialité son mot de passe ou les informations de son Compte Investisseur ;
- toute action ou fausse communication des Sociétés.

Aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par l'Internaute dans le cadre de l'utilisation du Site ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues par les présentes CGU. La responsabilité de Happy Capital ne pourra être engagée que dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs et prévisibles subis par l'Internaute, conformément aux dispositions des articles 1231-3 et suivants du Code civil. Dans les limites prévues par la loi, la responsabilité de Happy Capital pour les dommages directs, ne pourra dépasser un montant égal à 1000 (mille) euros pour l'ensemble de la durée d'exécution des présentes.

Limite de responsabilité quant aux investissements :

Happy Capital propose des entreprises qui ont fait l'objet d'une analyse financière et/ou stratégique. Quand il s'agit d'entreprises en amorçage, création ou développement, les entreprises proposées n'ont pour la plupart pas encore atteint leur seuil de rentabilité. Ces entreprises présentent donc un risque d'insolvabilité important.

Happy Capital décline toute responsabilité en cas de perte d'une partie ou de la totalité des fonds investis dans les entreprises référencées. Malgré toute la diligence apportée lors de la phase de sélection, le risque d'échec est une partie intégrante de l'activité de capital risque. En revanche, l'investisseur ne peut pas perdre plus que le capital investi.

L'Utilisateur, qui clique sur « J'INVESTIS », reçoit immédiatement un document d'informations réglementaires (DIR) normé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il recense les risques financiers afférents au crowdfunding ainsi que toutes les informations nécessaires avant de réaliser un investissement. L'Utilisateur est donc pleinement informé quant aux modalités et aux risques avant toute décision d'investissement.

Les entreprises référencées sur le site ont attesté de la véracité des éléments communiqués. Happy Capital ne saurait être tenu responsable en cas de rétention d'informations de la part d'une entreprise référencée.

De même, s'agissant des reporting que le porteur de projet est tenu de réaliser, Happy-Capital ne dispose que d'une obligation de moyen et non de résultat. Aucune faute ne lui sera imputée sur ce fondement et sa responsabilité ne peut alors pas être engagée.

Happy Capital n'est pas responsable de toute action ou fausse communication des entreprises référencées. Happy Capital n'est pas responsable de la présentation du projet, du déroulement du

projet, des retards ou annulations de projets par les entreprises référencées, de sa réalisation ou non, une fois le projet financé, de l'attribution ou non, des contreparties éventuellement proposées par les entreprises.

ARTICLE 13. GARANTIE

Happy Capital ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, en ce y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, les garanties afférentes à la qualité et la compatibilité des services et informations proposées par le Site à un usage spécifique, et à la non-violation des règles d'utilisation du Site par les Internaute.

ARTICLE 14. LIENS HYPERTEXTES ETABLIS DEPUIS LE SITE

14.1 Liens hypertextes vers des Sites Tiers

Le Site peut contenir des liens hypertextes pointant vers d'autres sites Internet qui n'appartiennent pas à Happy Capital ou ne sont pas contrôlés par Happy Capital notamment ceux relatifs aux Sociétés (ci-après "Sites Tiers"). L'Utilisateur et l'Investisseur ne peuvent reproduire les liens hypertextes présents sur le Site et notamment ceux relatifs à l'Espace INVESTIR contenant notamment les Informations Confidentielles.

Happy Capital n'exerce aucun contrôle sur le contenu, les chartes de protection des données personnelles ou les pratiques des Sites Tiers et décline toute responsabilité à cet égard. Il appartient à l'Utilisateur de faire toutes vérifications qui lui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque transaction avec l'un de ces tiers.

Happy Capital n'est pas responsable de la disponibilité des Sites Tiers et ressources externes et ne cautionne ni la publicité, ni les produits ou autres matériels figurant sur ces sites Internet.

Happy Capital n'est pas non plus responsable des informations renseignées sur Shoyo par l'Internaute, ni de tout fait résultant de l'utilisation de cette interface.

14.2 Liens hypertextes renvoyant au Site

Sont interdits sans autorisation préalable de Happy Capital tout lien hypertexte renvoyant au Site et utilisant notamment les techniques suivantes : Le "framing" défini comme une technique permettant, sans quitter le site d'origine, d'insérer une page du Site qui vient s'afficher dans un cadre de la page web d'origine ; Le "deep-linking" défini comme l'insertion d'un lien hypertexte renvoyant à une page secondaire du Site.

Le "inline linking" défini comme un hyperlien permettant d'inclure dans la page web d'origine une image provenant d'une autre page web est interdit.

ARTICLE 15. SECURITE INFORMATIQUE

Les Internaute s'engagent à n'utiliser sur le Site aucune des fonctions Java Script suivantes :

- les scripts utilisés pour déposer ou lire un cookie sur une page du Site ;
- les scripts qui redirigent les Internautes vers une autre page (tels que les sites “replace”) ;
- les JavaScript “Include” et “iframe”.

D’une façon générale, les Internautes s’engagent à n’avoir aucune activité sur le Site.

ARTICLE 16. ACCESSIBILITE

Happy Capital est titulaire d’une obligation de moyen concernant l’accessibilité, elle mettra en œuvre tous les moyens afin de rendre le Site accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou d’un événement hors du contrôle de Happy Capital et sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles. Dans la mesure du possible, Happy Capital avertira préalablement les Internautes des interruptions ou arrêts affectant toute ou partie du Site.

Conformément à l’article 1992 du Code civil, la responsabilité de la Plateforme ne pourra être recherchée qu’en cas de dol ou de fautes graves commises dans sa gestion.

ARTICLE 17. NULLITÉ D’UNE CLAUSE DES CGU

Si l’une ou plusieurs dispositions des présentes CGU s’avèrent privées d’effet, cette circonstance n’affectera en rien la validité des autres dispositions des CGU.

Il en serait de même dans l’hypothèse où les présentes CGU comporteraient des lacunes. La clause devant être supprimée ou qui est manquante, sera remplacée par une disposition juridiquement valable et conforme à l’objet des présentes CGU.

ARTICLE 18. RÉOLUTION DU CONTRAT

En cas de non-respect par un Utilisateur de l’une des stipulations des présentes CGU, la Plateforme, si elle en a connaissance, peut – à sa seule discrétion- informer l’Utilisateur de ce manquement en lui demandant d’y remédier dans les plus brefs délais.

Dans le cas où cette mise en demeure adressée à l’Utilisateur reste infructueuse dans un délai de 15 jours, la Plateforme pourra modifier, limiter ou supprimer l’accès au Site. L’Utilisateur ne pourra réclamer aucune indemnité.

En cas de manquement grave à l’une des dispositions des Conditions Générales d’Utilisation, la Plateforme sera bien fondée à résilier le compte de l’Utilisateur sans préavis ni mise en demeure, sans aucune indemnisation et sans préjudice des dommages et intérêts que serait en droit de réclamer la Plateforme pour réparer le préjudice subi.

ARTICLE 19. RETRACTATION

Aucune rétractation n’est possible sauf changement de situation entraînant un risque avéré en cas d’investissement.

ARTICLE 20. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 21. CONFLIT, COMPETENCES ET LOI APPLICABLE

- Conflit - Preuve

Les correspondances échangées entre la Plateforme et les Utilisateurs sont essentiellement assurées par courrier électronique. En application de l'article 1366 du Code civil « l'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier », l'Utilisateur reconnaît et accepte que les informations délivrées par courrier électronique fassent foi entre les parties.

- Loi applicable

Les présentes CGU sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

- Compétences

En cas de difficulté ou différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les parties doivent s'employer à la résoudre de manière amiable.

A défaut de solution amiable, la partie la plus diligente saisira les Tribunaux compétents.

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle, les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux seront seuls compétents pour connaître de tout litige relatif aux présentes.

Étant précisé que pour tout litige entre un utilisateur agissant en qualité de commerçant, le tribunal compétent sera le tribunal de commerce de bordeaux.

ARTICLE 22. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012) Pour toutes réclamations relatives à LEMONWAY, prestataire de service de paiement sécurisé en ligne, les parties aux présentes CGU peuvent se rendre sur la page consacrée à cet effet :

<https://www.lemonway.fr/reclamation/>

Pour toute réclamation le Conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : M. Philippe Gaborieau HAPPY CAPITAL SAS, 2 Place de la Bourse 33000 BORDEAUX.

Par tel/ fax : 09 72 87 37 86

Par mail : [contact@\[happy-capital.com\]](mailto:contact@[happy-capital.com])

Le Conseiller s'engage à traiter la réclamation dans les délais suivants :

- dix (10) jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, par accusé réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai
- deux (2) mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois les parties jugent le traitement de la réclamation non-satisfaisant, elles ont la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers :

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse 75
082 Paris cedex 02
(+33).01.53.45.60.00

Ou par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, http://www.amf-france.org/le_mediateur Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

ARTICLE 23. MISE EN GARDE ET RISQUE

Happy Capital rappelle ici que l'investissement au capital de PME présente un risque de perte de la totalité du capital investi et un risque d'absence de liquidité de l'investissement à l'issue de la période d'investissement. Tout Internaute naviguant sur le Site, reconnaît expressément avoir été averti de ces risques.

La présentation sur le Site d'entreprises émettrices d'instruments financiers ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement et ne sauraient en aucun cas être assimilées à un quelconque conseil, ou à une recommandation d'achat ou de souscription. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer que tout investissement s'inscrit dans sa stratégie de placement et correspond à sa situation personnelle, financière, patrimoniale et fiscale, et notamment de consulter un professionnel de la gestion de patrimoine pour bénéficier de conseils spécifiques à sa situation.

L'Internaute déclare expressément connaître et appliquer les règles essentielles de gestion de patrimoine concernant l'investissement au capital d'entreprises non cotées, dont notamment les principes suivants :

- Ne pas investir plus de 5 à 10% de son patrimoine hors immobilier dans cette classe d'actifs,
- Ne pas investir de l'épargne qui pourrait être éventuellement nécessaire à court ou moyen terme,
- Diversifier au maximum ses investissements au sein de cette classe d'actif, de manière à ce que chaque investissement ne représente jamais plus de 10% du portefeuille investi.

Contactez-nous, afin d'être assisté par nos conseillers dans vos démarches sur [contact\[@\]happy-capital.com](mailto:contact[@]happy-capital.com) ou au 09 72 87 37 86.

